

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 15 du 28 mars 2014

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 9

INSTRUCTION N° 61243/DEF/SGA/DAJ/DAPM/EDP
portant abrogation de textes.

Du 11 mars 2014

INSTRUCTION N° 61243/DEF/SGA/DAJ/DAPM/EDP portant abrogation de textes.

Du 11 mars 2014

NOR DEF D 1 4 5 0 4 0 2 J

Textes abrogés :

Instruction n° 72-007/DN/JM/EO du 31 janvier 1972 (BOC/SC, p. 131 ; BOEM 150.2.1.1, 663.1.3).

Instruction n° 77018/DEF/JM/EO du 24 novembre 1977 (BOC, p. 3934 ; BOEM 662.1.3.3) modifiée.

Instruction n° 83-001/DEF/APM/EO du 6 janvier 1983 (BOC, p. 29 ; BOEM 660.3.2, 663.1.3) modifiée.

Instruction n° 96002/DEF/APM/PERS du 29 novembre 1996 (BOC, p. 4867 ; BOEM 662.1.3.3).

Instruction n° 50435/DEF/SGA/DAJ/APM/EO du 12 novembre 2001 (BOC, 2001, p. 5840 ; BOEM 662.1.3.4).

Instruction n° 50337/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA/SRH du 10 avril 2009 (BOC N° 17 du 20 mai 2009, texte n° 2 ; BOEM 663.1.3).

Référence de publication : BOC n° 15 du 28 mars 2014, texte 9.

1. La présente instruction a pour objet de mettre à jour les ouvrages du bulletin officiel édition méthodique (BOEM) relatifs à la justice militaire, son personnel et les affaires pénales militaires.

En conséquence, sont abrogées :

- l'instruction n° 72-007/DN/JM/EO du 31 janvier 1972 relative à l'application de la loi n° 71-1027 du 24 décembre 1971 modifiant et complétant certaines dispositions du code de justice militaire ;

- l'instruction n° 77018/DEF/JM/EO du 24 novembre 1977 modifiée, relative aux modalités d'attribution de la prime de qualification aux sous-officiers du service de la justice militaire ;

- l'instruction n° 83-001/DEF/APM/EO du 6 janvier 1983 modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement du centre administratif des personnels extérieurs de la justice militaire ;

- l'instruction n° 96002/DEF/APM/PERS du 29 novembre 1996 relative aux conditions d'attribution de l'échelon exceptionnel de commis greffier de 1^{re} classe du service de la justice militaire ;

- l'instruction n° 50435/DEF/SGA/DAJ/APM/EO du 12 novembre 2001 relative au recrutement des sous-officiers huissiers appariteurs de carrière du service de la justice militaire ;

- l'instruction n° 50337/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA/SRH du 10 avril 2009 relative au fonctionnement du centre pédagogique de la justice militaire.

2. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

La directrice des affaires juridiques,

Claire LANDAIS.